

Sulpice, comme on l'a dit, demeuraient provisoirement à l'Hôtel-Dieu, en attendant que la maison du Séminaire, qu'ils faisaient construire proche et en face du fleuve, fût en état de les recevoir. Le nouvel économiste, désireux de la faire achever promptement, résolut d'aller avec un certain nombre d'hommes dans une petite île du Saint-Laurent, située au-dessus de celle de Sainte-Hélène, afin d'en tirer des pierres qu'on y trouvait sans beaucoup de travail : ce qui l'avait fait appeler *l'Île* ou *l'Îlet à-la-Pierre* (1). Mais pour y protéger ses travailleurs en cas d'attaque, il prit avec lui treize hommes en tout, et demanda à M. de Maisonneuve la permission de les conduire à cette île, le 25 octobre 1661. Comme, la veille de ce jour, d'autres y étaient allés déjà pour le même dessein, M. de Maisonneuve craignit qu'ils n'eussent été aperçus par les Iroquois, et qu'en y allant ainsi, le lendemain, M. Vignal et les siens ne tombassent dans quelque embuscade que ces barbares auraient pu dresser tout exprès pour les surprendre. Aussi ne donna-t-il cette permission qu'avec peine, et uniquement pour céder aux instances pressantes de M. Vignal. Celui-ci partit donc pour l'Île-à-la-Pierre, ayant parmi ceux qui l'accompagnaient deux jeunes gens de famille ; l'un, Jean-Baptiste Moyne, né à Paris, âgé d'environ dix-huit ans, qui, selon toutes les apparences, était frère des deux demoiselles de ce nom, amenées à Villemarie après avoir été prises par les Iroquois ; l'autre, Joseph Duchesne, né à Dieppe (2), parent de Charles Le Moyne. Il avait aussi avec lui Jacques Le Prestre, âgé de trente ans, domestique du Séminaire, Jacques Dufresne, âgé d'environ vingt-huit ; René Caillier, déjà nommé dans cette histoire ; et, entre plusieurs autres, un jeune gentilhomme, Claude de Brigeac, âgé de

---

(1) L'Îlet-à-la-Pierre appartenait, en 1677, à la seigneurie de Laprairie, de la Magdeleine qui, s'étendant depuis l'île Sainte-Hélène jusqu'à deux lieues au-dessus, comprenait l'Îlet-à-la-Pierre et les battures adjacentes. Il paraît qu'il fut cédé à M. Le Moyne de Longueuil, à qui appartenait l'île Sainte-Hélène. Du moins voyons-nous qu'en 1713 M. de Longueuil céda à son tour l'Îlet-à-la-Pierre à Jean Caillon, qui, de son côté, la donna aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Mais comme cette île leur était à charge, elles prièrent, en 1771, M. Joseph Fleury-Deschambault, ancien agent de la Compagnie des Indes, et alors tuteur de la baronne de Longueuil, de la réunir aux terres de la baronnie de ce nom, en les tenant quittes de tous droits : ce qu'il fit le 2 décembre de cette année.

(2) Sur le registre mortuaire de Villemarie on lit que Joseph Duchesne était âgé d'environ vingt ans ; mais on doit conclure du registre de la paroisse de Saint-Jacques de Dieppe, où il avait été baptisé, que le 25 octobre 1661, jour de sa mort, il n'avait point encore achevé sa dix-neuvième année, étant né le 14 novembre 1642. Il était fils de noble homme François Duchesne et de Madeleine Dablon, dont la famille avait aussi été anoblie. François Duchesne fut d'abord assesseur et ensuite conseiller à Arques ; il était allié par sa femme à noble homme Simon Dablon, conseiller échevin de la ville de Dieppe.